



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 04 AVRIL 2023

**Présents** : Mme Cyprien - M. Maillet - M. Lacour - M. Lutz

**Absents excusés** : M. Moukrim - M. N'Diaye - M. Valorz - M. Lacour

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

**ART 20.3** Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

## COURRIER

**Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.**

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

## COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

## ATTENTION

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

## INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

## RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



## COURRIERS

GONESSE RC  
CVO +45 ANS  
Footclubs 04 avril 2023  
Accord des deux équipes.  
GONESSE RC – ECOUEN FC  
Nouvelle date du 21/05/2023 à 9h30.

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY  
Footclubs du 31/03/2023  
U15F  
ES Herblay – Ent Ssg Soisy AM  
Changement de terrain STADE DES BEAUREGARDS 2

## NON RETOUR DES TROPHÉES

U14  
ST LEU 95 FC

Conformément à l'annexe financière pour non-retour du Challenge, amende de 160€ pour :

- FC St Leu 95 (U14 CVO)
- Neuville sur Oise AS (+45 CVO)
- Cormeillais ACS (+55 CVO)
- Ermont AS (Fava CVO)
- FC St Leu 95 (Seniors Lestruhaut Comité)
- Marcouville City CP (Futsal Comité)

Animateur de séance : M. Maillet  
Secrétaire de séance : MME CYPRIEN